

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par M. Dominique PERROT s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 12/06/2026

Membres présents : **BERNIGAUD Solenn, DEMANGE Guillaume, DE VAUBLANC Thibaut, LAURENT Isabelle, LESNES Marine, LODA Jean Claude, PACOUD Claudine, PERROT Dominique, RENAUD Franck, SERVIGNAT Jean-Paul, VALENTIN Eric**

Membres excusés : **BERGER Maëva, BOUILLOUX Louis, NEVORET Françoise, VAIL Fanny**

Absents :

Nombre de membres : exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 11

Secrétaire de séance : **DEMANGE Guillaume**

Désignation des représentants de la commune aux commissions thématiques de Grand Bourg Agglo :

GBA permet aux conseillers municipaux de participer à des groupes de travail à l'échelle des 74 communes.

7 thématiques sont proposées :

- finances, ressources humaines, administration générale et services aux communes
- développement économique, commerce, emploi et insertion, enseignement supérieur
- biodiversité, environnement et agriculture
- sport, culture et tourisme
- gestion des déchets, patrimoine et énergie
- aménagement, mobilités, voirie et habitat (dont gens du voyage)
- solidarité, santé, petite enfance et jeunesse

Souhaitent participer :

- F RENAUD : gestion des déchets, patrimoine et énergie
- JC LODA : aménagement, mobilités, voirie et habitat (dont gens du voyage)
- T. DE VAUBLANC : sport, culture et tourisme

Délibération 2026-06-16 23 (7.5) : Subvention exceptionnelle à l'association « le Club des Petits Loups »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite à une rencontre en date du 4 mai 2026, la présidente de l'association « Le Club des Petits Loups » a alerté les communes de Saint-Didier-d'Aussiat et de Saint-Sulpice sur les difficultés financières rencontrées par la structure, consécutives à une baisse significative de sa fréquentation. Cette situation a conduit l'association à décider de la cessation définitive de son activité à compter du 31 août 2026.

Dans le cadre de cette fermeture, l'association doit faire face à des charges exceptionnelles liées aux licenciements économiques de ses salariés, notamment au titre des contributions dues à France Travail. Afin de permettre à l'association d'honorer ses obligations légales et de garantir une cessation d'activité dans des conditions financières maîtrisées, celle-ci sollicite une aide exceptionnelle d'un montant de 20 000 €.

L'association assurant l'accueil des enfants des communes de Saint-Didier-d'Aussiat et de Saint-Sulpice, il est proposé de répartir cette participation financière entre les deux collectivités au prorata de la fréquentation constatée, soit 75 % pour la commune de Saint-Didier-d'Aussiat et 25 % pour la commune de Saint-Sulpice.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'attribuer à l'association « Le Club des Petits Loups » une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 €, correspondant à la quote-part de la commune de Saint-Didier-d'Aussiat.

L'association s'engage par ailleurs à reverser aux communes contributrices tout ou partie de l'éventuel excédent constaté lors de la clôture définitive de ses comptes, dans la limite des sommes versées au titre de cette aide exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'association « le Club des Petits Loups ».

PREND ACTE qu'en cas de solde positif à la clôture des comptes de l'association, celui-ci sera reversé à la commune à hauteur du montant de la subvention qui aura été alloué.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2026 au compte 65748.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

Réunion avec le bureau de la cantine le 11/06/2026

Cette réunion en présence de 2 membres de la cantine, d'élus de St Didier et St Sulpice a permis de valider :

- le changement des fours et le choix des modèles,
- le principe des conventions de mise à disposition des locaux et des ATSEM. Il sera précisé que le bâtiment de la maternelle est également mis à disposition puisque la sieste débute sous la responsabilité de la cantine,
- la problématique des bancs à mettre en place et à retirer avant une location le WE,
- la répartition des missions entre les agents de la cantine et de la commune

D. Perrot demande à la commission bâtiments d'étudier le stockage des poubelles de l'école élémentaire et de voir pour fermer le passage vers la cour de l'école.

Il remercie également K. Fay et M. LESNES d'avoir remplacé une ATSEM sur le temps de cantine.

Vogue

D. Perrot remercie G. Demange et L. Bouilloux pour la mise en place de la signalisation et la gestion des forains.

La vogue s'est bien passée hormis un problème pour le comité des fêtes qui a découvert que son compteur EDF avait été résilié.

Pour le feu d'artifice, après alerte du SLIS, celui-ci a été correctement sécurisé et s'est bien passé.

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Dominique PERROT**